



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien de la faune

1141, Route de l'Église
C.P. 10100, 9e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
(418) 648-3685 / (418) 649-6475 télécopieur

R-16

Le 11 avril 2006

Monsieur Guy Bérubé
Secrétaire-trésorier et d.g.
Municipalité de L'Isle-Verte
141, rue St-Jean-Baptiste, C.P 159
L'Isle-Verte (Québec) GOL 1K0

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 mars dernier concernant la résolution 06.03.8.6.1 qui demande aux instances concernées de suspendre toute émission d'autorisation visant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte.

Tout d'abord, je tiens à remercier les membres du conseil de la municipalité de l'intérêt manifesté à l'égard de la conservation des oiseaux migrateurs et particulièrement de la Réserve nationale de faune (RNF) et du Refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) de l'Isle-Verte dont nous avons la responsabilité.

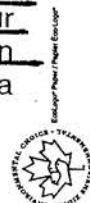
Bien que ce projet d'implantation éolien soit situé à proximité et le long de la RNF et du ROM de l'Isle-Verte, j'aimerais vous informer qu'Environnement Canada n'a pas l'autorité nécessaire pour répondre à votre demande de moratoire ainsi qu'à la création d'une réserve financière, puisque ce projet n'est pas sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Un processus formel d'évaluation environnementale est en cours en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

À la demande du gouvernement du Québec dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Environnement Canada sera appelé à se prononcer sur les impacts du projet en fonction de ses mandats. Soyez assuré que nous évaluerons avec soin les impacts potentiels de ce projet sur les oiseaux migrateurs et sur l'intégrité de la RNF et de la ROM de l'Isle-Verte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Yvon Mercier, gestionnaire
Division des Habitats

c.c. : Patricia Houle, directrice par intérim, SCF
Thao Pham, directrice, DAPE



Canada

REMISS PAR M. Guy Bérubé,
JUIN 2008.

